

Feuille d'information de base pour CONVITA^{save}

But

La présente feuille d'information de base met à votre disposition des informations essentielles concernant l'assurance-vie qualifiée CONVITA^{save}. Elle ne constitue pas un matériel publicitaire. Ces informations sont prescrites par la loi pour vous aider à comprendre la nature, le risque et les coûts de ce produit ainsi que les bénéfices et les pertes possibles qui lui sont liés et pour vous aider à le comparer à d'autres.

Produit

Produit: assurance de prévoyance liée CONVITA^{save}

Auteur: CONCORDIA Assurances SA, Bundesplatz 15, 6002 Lucerne, www.concordia.ch, téléphone +41 41 228 01 11

Autorité de surveillance: CONCORDIA Assurances SA est assujettie à une surveillance prudentielle de la part de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Autorisation ou homologation du produit

Les valeurs de règlement sont soumises à la FINMA pour approbation avant leur application (art. 127 de l'ordonnance sur la surveillance [OS]). CONCORDIA fait en sorte que l'approbation soit donnée.

Avertissement: vous êtes sur le point d'acquiescer un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

De quel type de produit s'agit-il?

Nature et propriétés:

CONVITA^{save} est une assurance-vie liée à des fonds. Elle vous propose, dans le cadre de la prévoyance liée (pilier 3a), une épargne liée à des fonds de placement et une protection d'assurance en cas de décès sous la forme d'un capital équivalant à 1 % de l'avoir en fonds.

Prestations assurées:

En cas de décès: si le preneur ou la preneuse de prévoyance décède pendant la période contractuelle, CONCORDIA verse le capital d'épargne (valeur des parts de fonds au moment du décès) et le capital-décès (1 % du capital d'épargne) au ou à la bénéficiaire.

En cas de vie: si le preneur ou la preneuse de prévoyance est en vie à l'expiration du contrat, CONCORDIA lui verse le capital en cas de vie (valeur des parts de fonds à l'expiration de l'assurance). Cette valeur n'est pas garantie.

Processus d'épargne:

La part d'épargne de vos primes est placée dans un fonds à thésaurisation. Les distributions et rétrocessions sont également réinvesties dans des parts de fonds supplémentaires. Vous participez ainsi aux évolutions des marchés financiers. Vous avez le choix entre les fonds suivants, qui appliquent des stratégies de placement différentes (part d'actions d'environ 25%, 50% ou 75%):

UBS (CH) Vitainvest – Swiss 25 Sustainable U (ISIN CH0108526911)

UBS (CH) Vitainvest – Swiss 50 Sustainable U (ISIN CH0108526986)

UBS (CH) Vitainvest – Swiss 75 Sustainable U (ISIN CH0293175037)

Vous optez pour le fonds dans lequel la part d'épargne de vos primes doit être investie. Vous avez également la possibilité de changer de fonds et de placer ainsi votre avoir, déjà épargné comme futur, dans le nouveau fonds.

Vous participez à l'évolution du cours des parts de fonds: vous assumez le risque d'une baisse des cours et profitez d'éventuelles plus-values. Veuillez noter que la valeur des parts de fonds à l'expiration de la police n'est pas garantie.

Vous pouvez par ailleurs vous référer aux feuilles d'information de base d'UBS Fund Management (Switzerland) SA portant sur les fonds susmentionnés. Ces documents sont disponibles dans la rubrique présentant les différents fonds, sous le titre «Informations clés pour les investisseurs et investisseuses (PRIIP-KID)», sur le site Internet de CONCORDIA: www.concordia.ch/convitasave.

Quels sont les risques et que peut-on obtenir en contrepartie?

L'indicateur des risques et les éventuels risques liés aux fonds susmentionnés sont décrits dans les feuilles d'information de base d'UBS Fund Management (Switzerland) SA.

Indication de la perte maximale et renvoi aux scénarios de performance:

En fonction de l'évolution future du marché, il ne peut être exclu que les parts de fonds enregistrent une perte importante, voire totale dans le scénario le plus défavorable.

Les différents scénarios de performance des fonds susmentionnés sont présentés dans les feuilles d'information de base d'UBS Fund Management (Switzerland) SA.

L'évolution de la valeur de cette assurance-vie qualifiée dépend de celle des placements sélectionnés ou sous-jacents.

Le montant que vous obtiendrez effectivement dépend de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous détiendrez le produit. Pour les simulations de performance, nous vous renvoyons aux informations relatives à l'assurance-vie qualifiée.

Que se passe-t-il si CONCORDIA Assurances SA n'est pas en mesure de procéder au versement?

Étant donné que CONCORDIA est légalement tenue de garantir le versement en tout temps au moyen d'une fortune liée séparée, l'ensemble des prestations sont couvertes par le débit de la fortune liée.

Quels sont les coûts?

Représentation sous forme de tableau des coûts globaux (base de calcul: femme de 65 ans à l'échéance, sans caractéristiques supplémentaires accroissant le risque):

Prime d'assurance de CHF 3'000 par an, durée contractuelle de 15 ans

Scénarios	Résiliation du contrat après 1 an	Résiliation du contrat au bout de la moitié de l'échéance	Résiliation du contrat à l'échéance prévue
Réduction de rendement (RIY) par an	6.6 %	1.9 %	1.5 %
Coûts du risque	CHF 1	CHF 3	CHF 14

Prime d'assurance de CHF 3'000 par an, durée contractuelle de 30 ans

Scénarios	Résiliation du contrat après 1 an	Résiliation du contrat au bout de la moitié de l'échéance	Résiliation du contrat à l'échéance prévue
Réduction de rendement (RIY) par an	8.1 %	1.5 %	1.2 %
Coûts du risque	CHF 1	CHF 3	CHF 46

Récapitulatif des coûts sous forme de tableau:

Ce tableau présente les répercussions des divers types de coûts sur le produit d'assurance.

Coûts uniques sans les coûts du risque	Coûts d'entrée	Aucun
	Coûts de sortie	Aucun si le contrat est maintenu jusqu'à son expiration
Frais courants sans les coûts du risque	Coûts de transaction du portefeuille	0 %
	Autres frais courants	1.2 % à 1.5 %
Il en découle la diminution de rendement (RIY) suivante par an		1.2 % à 1.5 %
À cela s'ajoutent les coûts du risque à hauteur de		CHF 14 à 46

La «réduction du rendement brut» (*reduction in yield*, RIY) présente l'incidence sur le rendement dans le processus d'épargne des coûts que vous avez assumés. Les primes pour le risque assuré ne sont pas saisies dans la RIY. Elles sont indiquées séparément sous le titre de «coûts du risque».

Les montants comptabilisés correspondent aux coûts cumulés pour trois durées de détention différentes. Pour les chiffres indiqués, nous considérons que vous investissez chaque année CHF 3'000. Ces chiffres sont des estimations et peuvent être différents à l'avenir.

Est-il possible de résilier le contrat d'assurance par anticipation et de retirer de l'argent avant l'expiration du contrat?

Vous pouvez révoquer votre contrat d'assurance dans les quatorze jours. De plus amples informations sur le droit de révocation ainsi que sur la résiliation anticipée figurent dans vos documents contractuels. En cas de résiliation anticipée avant l'échéance du contrat, vous êtes susceptible d'encourir des frais.

Comment faire recours?

Le preneur ou la preneuse de prévoyance peut porter réclamation concernant l'assurance-vie qualifiée ou le comportement de l'auteure ou de la personne qui lui dispense des conseils sur l'assurance-vie qualifiée, en a fait l'intermédiation ou l'a vendue, par le biais d'un des canaux suivants:

www.concordia.ch/question

leben@concordia.ch

CONCORDIA Assurances SA
Domaine Vie
Bundesplatz 15
6002 Lucerne



CONCORDIA Assurances SA
Domaine Vie
Bundesplatz 15
6002 Lucerne
Téléphone +41 41 228 01 11
www.concordia.ch
leben@concordia.ch